DE L'AFRIQUE CENTRALE

Séance	du	21	novembre	2012
Scance	uu	41	novembre	ZUIZ

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le 21 novembre 2012 à la Direction Nationale de la Banque à Malabo (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a examiné les évolutions récentes de l'économie internationale et sous régionale ainsi que les prévisions économiques, monétaires et financières révisées de la CEMAC pour l'année 2012.

Le CPM a ainsi noté que la conjoncture économique mondiale s'est dégradée au second trimestre 2012, sous l'effet du ralentissement de l'activité en particulier dans les pays avancés.

Au plan sous-régional, en dépit d'un environnement économique international relativement incertain, les perspectives macroéconomiques demeurent globalement favorables pour l'ensemble de l'année 2012, en relation avec une demande intérieure soutenue et la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activité. Les dernières prévisions des services de la Banque font ressortir une accélération de la croissance du PIB réel de 5,3 % en 2011 à 5,6 % en 2012 et un taux de couverture extérieure de la monnaie confortable, autour de 100 %. Elles dénotent néanmoins un repli de l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, de 2,4 % du PIB en 2011 à 1,4 % du PIB en 2012, un creusement du déficit extérieur courant de 4,3 % du PIB en 2011 à 5,2 % du PIB en 2012 et, une persistance des tensions sur les prix avec un taux d'inflation projeté en moyenne annuelle à 3,5 % à fin décembre 2012 contre 2,7 % un an plus tôt.

Compte tenu de toutes ces dynamiques, et après l'examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière, le CPM a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les coefficients de réserves obligatoires et le taux de rémunération de ces réserves ;

✓ Maintenir inchangés les taux d'intérêt sur les placements publics.

Enfin, abordant les questions relatives aux réserves de change, le CPM a pris connaissance de la situation à fin septembre 2012, et approuvé la stratégie de gestion des réserves de change pour le quatrième trimestre de l'année 2012./-

Fait à Malabo, le 21 novembre 2012

Le Président du Comité de Politique Monétaire,

Lucas ABAGA NCHAMA